

**Présents :**

MM. DA CUNHA - GAVRILOFF – MARCHAL Patrice – Mme BAMMES – M. BRAUN –  
Mme CHARPENTIER – M. BERNARD – Mme CAROMEL – MM. NDIAYE – KLEINCLAUSS –  
LOMBARD – Mme PEREIRA – MM. ECUYER –MARCHAL Dimitri – Mmes RICHARD - COLLARD –  
PICARD - HARLEPP – DELAPLACE – M. PRIMARD – Mme GAVRILOFF – M. LAURENT – Mme PELTE

**Absents excusés ayant donné pouvoirs :**

Mme COLIN donne pouvoir à M. DA CUNHA  
Mme DEMANGE donne pouvoir à Mme PEREIRA  
M. BALLAND donne pouvoir à M. LOMBARD  
Mme VERNEAU donne pouvoir à Mme CAROMEL  
M. FREMY donne pouvoir à Mme GAVRILOFF  
M. DEGEILH donne pouvoir à M. DA CUNHA

**A été nommée secrétaire : Axelle PICARD**

**I) Approbation du procès-verbal de la séance du 10/12/2020**

Adopté à l'unanimité.

**II) Approbation de l'ordre du jour**

Adopté à l'unanimité.

**III) Contrat Local de Sécurité – Avenant n°2**

**Rapporteur : Jean-Paul GAVRILOFF**

La commune de Laneuveville-devant-Nancy a approuvé le contrat local de sécurité (C.L.S.) du Grand Nancy pour la période 2013 à 2018 par délibération du 03 octobre 2013.

Le rôle du C.L.S. n'est pas de répondre à l'ensemble des enjeux de sûreté. Il ne se fixe pas pour objectif de traiter de la grande délinquance où l'Etat est seul compétent. Il s'inscrit dans le principe entériné par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, de la nécessaire complémentarité des acteurs dans la lutte contre la délinquance.

Ses objectifs sont doubles :

- Permettre, avec les moyens existants et leur mise en synergie, une meilleure coordination entre les différents acteurs, et éventuellement la mise en place de moyens supplémentaires,
- Accroître l'efficacité de la réponse publique en matière de délinquance et faire baisser le sentiment d'insécurité.

Quatre principaux axes constituent l'architecture du C.L.S., dans sa volonté d'être au plus proche des réalités de la délinquance qui s'exercent dans le Grand Nancy :

- Préservation du cadre de vie et protection des espaces,
- Prévention des comportements à risques dans l'espace public,
- Cohérence d'intervention dans le domaine de la prévention sociale,
- Maintien de la dynamique partenariale.

La gouvernance du C.L.S. (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Comité Prévention Sécurité des Maires, Groupe Local de Traitement de la Délinquance, ...) permet de développer une dynamique partenariale dans le respect des compétences de chacun et de mettre en œuvre une démarche concrète pour contribuer à résoudre sur notre territoire les problèmes de sécurité dits de « proximité ».

**Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :**

Au regard de cette dynamique partenariale satisfaisante et après avis favorable du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (C.I.P.D.R.), Le C.L.S., initialement prévu pour la période 2013 – 2018, a été prorogé initialement jusqu'au 31 décembre 2020, notamment afin de permettre aux nouveaux élus et acteurs institutionnels de définir et d'élaborer ensemble le futur C.L.S., au regard des problématiques, des dispositions réglementaires en vigueur et des enjeux pour notre territoire.

En raison de la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 et de ses conséquences, le C.L.S. est de nouveau prorogé jusqu'au 31 décembre 2021.

Les autres dispositions du C.L.S. ne sont pas modifiées, ni abrogées et continuent à obliger les parties.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°2 du contrat local de sécurité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 du contrat local de sécurité.

#### **IV) Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

**Rapporteur : Jean-Paul GAVRILOFF**

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

##### **Budget primitif de la Commune**

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2020 (hors chapitre 16) : 1 243 878,69 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil de faire application de cet article à hauteur de 310 969 € (25% x 1 243 878,69 €).

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

##### **Licence pour le progiciel Finances / Ressources-humaines**

Chapitre 20 : C/2051 : Concessions et droits similaires 12 000 €

##### **Mobilier**

Chapitre 21 : C/2184 : Achat de mobilier 1 000 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2021, dans les limites fixées par la réglementation, soit à hauteur de 25% des crédits réels ouverts d'investissement en 2020, pour les opérations ci-dessus mentionnées.

#### **V) Demande de subventions pour la création d'une médiathèque**

**Rapporteur : Jean-Paul GAVRILOFF**

En concertation avec la MJC de la commune, la municipalité souhaite créer une médiathèque afin de développer et dynamiser la bibliothèque actuelle.

L'emplacement de cette médiathèque se situerait entre la salle polyvalente de la MJC et les anciens locaux des services techniques.

Le montant prévisionnel est estimé à 380 000 € HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide avec 22 voix pour et 7 abstentions, d'autoriser ces travaux, d'inscrire les sommes nécessaires au budget 2021 et de solliciter toutes les subventions possibles au taux maximal.

## **VI) Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal**

**Rapporteur : Eric DA CUNHA**

Il est proposé au Conseil de modifier deux articles du règlement intérieur :

### **1) Article 29 : Les Groupes Politiques :**

Les conseillers peuvent se constituer en groupe selon leurs affinités politiques. Chaque conseiller peut adhérer à un groupe mais ne faire partie que d'un seul.

Les groupes se constituent en remettant au Maire une déclaration comportant la liste des membres et leurs signatures ainsi que celle de leur Président ou délégué.

Le nombre minimal d'élus pouvant constituer un groupe est fixé à deux.

Les modifications des groupes par adhésion nouvelle, apparemment ou exclusion sont portées à la connaissance du Maire sous la double signature de l'intéressé et du Président de groupe.

Le Maire en donne connaissance au Conseil Municipal qui suit cette information.

(article L.2121-27 du CGCT) : Les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande peuvent disposer d'un local commun.

Chaque groupe politique dispose d'un local situé à la Maison des Associations, rue Lucien Galtier.

Ce local est destiné à la préparation, par les élus minoritaires, des réunions du Conseil Municipal et aux débats entre eux des différentes questions intéressant la commune.

Le local est équipé d'un bureau et de sièges.

### **2) Article 30 : Modalités du droit d'expression des Conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale :**

(Article L.2121-27-1 du CGCT) : Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.

Cet espace sera constitué pour chaque groupe politique dans chaque publication (Bulletins trimestriel et annuel) :

- D'une page de format A5 pour les publications de plus de 10 pages ;
- D'une page de format A6 pour les publications de moins de 10 pages.

Le délai de dépôt des textes à insérer étant fixé à 10 jours avant envoi de la publication à l'imprimeur.

Conformément aux précisions du ministère de l'intérieur en réponse à la question écrite n° 14395 de M. Jean-Louis Masson figurant au JO du 16/03/2006 et à la jurisprudence, une page d'expression politique mensuelle sera également prévue sur le site Internet officiel de la Ville pour chaque groupe politique légalement constitué au sein du Conseil.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide avec 22 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, d'adopter les modifications apportées aux articles 29 et 30 du règlement intérieur du Conseil Municipal :

## VII) Compte-rendu concernant les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil Municipal

### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 confiant au Maire certaines compétences du Conseil. Considérant que les décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 doivent faire l'objet d'un rapport au Conseil municipal.

Le conseil prend acte des décisions municipales suivantes :

- 01/2021 : Passation d'un marché à procédure adaptée pour un contrat de prestations de service pour l'exploitation d'une structure multi-accueil de la petite enfance de 30 places ;
- 02/2021 : Passation d'un marché à procédure adaptée pour les assurances de la ville ;
- 03/2021 : Passation d'un appel d'offres ouvert pour un groupement de commandes pour des fournitures administratives, scolaires, papiers et consommables informatiques ;
- 04/2021 : Convention d'occupation précaire et révocable mettant à disposition un logement de type F3 situé au 7 bis rue Robert Damery
- 05/2021 : Tarification des jardins familiaux

- **Droit de préemption urbain :**

N° de décision	Parcelle / Nom du propriétaire	Montant
55/2020	AD n° 42 et 433 / Consorts BAUDOIN	251 000,00 € TTC

- **Décisions relatives au louage :**

SALLE DES FETES			
DATE	NOM	MOTIF	MONTANT
10-janv	TRIATHLON	AG	GRATUIT
12-janv	ESL FOOT	LOTO	GRATUIT
14-janv	EFS	DON DU SANG	GRATUIT
18-janv	MAIRIE	FETE CRETOISE	GRATUIT
30-janv	AJRVA	AG	GRATUIT
31-janv	MJC	RESTAU DU CŒUR	GRATUIT
02-févr	PETANQUE	LOTO	GRATUIT
06-mars	DON DU SANG	AG	GRATUIT
07-mars	M. LAURENT	REUNION POLITIQUE MUNIC	GRATUIT
11-mars	M. FREMY	REUNION POLITIQUE MUNIC	GRATUIT
12-mars	M. DA CUNHA	REUNION POLITIQUE MUNIC	GRATUIT
14-mars	ELECTIONS	ELECTIONS MUNIC 1ER TOUR	/
23-juin	M. LAURENT	REUNION POLITIQUE MUNIC	GRATUIT
25-juin	M. DA CUNHA	REUNION POLITIQUE MUNIC	GRATUIT
26-juin	M. FREMY	REUNION POLITIQUE MUNIC	GRATUIT
28-juin	ELECTIONS	MUNICPALES 2EME TOUR	/
05-sept	FORUM ASSO	FORUM	GRATUIT
29-sept	EFS	DON DU SANG	GRATUIT
10-oct	Mme MARCHAL	Elections miss	GRATUIT

<b>SALLE MONTAIGU</b>			
<b>DATE</b>	<b>NOM</b>	<b>MOTIF</b>	<b>MONTANT</b>
11-janv	SEPRE	FETE FAMILIALE	250
11-janv	HERMANN	FETE FAMILIALE	250
01-févr	CHAR ST NICOLAS		/
15-févr	DENIS	FETE FAMILIALE	250
22-févr	NICOLAS	FETE FAMILIALE	250
14-mars	ELECTIONS MUNICIPALES		/
12-sept	SPIESS	FETE FAMILIALE	250
19-sept	DESWEMER	FETE FAMILIALE	250

<b>SALLE ROMER</b>			
<b>DATE</b>	<b>NOM</b>	<b>MOTIF</b>	<b>MONTANT</b>
04-janv	FREMY	REUNION	30 EUROS
07-janv	AMICALE RETRAITES	INSCRIPTIONS	GRATUIT
11-janv	LAURENT	REUNION	30 EUROS
14-janv	AMICALE RETRAITES	INSCRIPTIONS	GRATUIT
14-janv	FREMY	REUNION	30 EUROS
16-janv	REPER CAFE	REPARATIONS	GRATUIT
17-janv	DA CUNHA	REUNION	30 EUROS
18-janv	AILES	AG	GRATUIT
25-janv	LAURENT	REUNION	30 EUROS
27-janv	AKIDO	AG	GRATUIT
29-janv	GRIFFOUL	DECES	GRATUIT
31-janv	FREMY	REUNION	30 EUROS
5 FEV	FREMY	REUNION	30 EUROS
6 FEV	REPAIR CAFE	REPARATIONS	GRATUIT
8 FEV	LAURENT	REUNION	30 EUROS
15 FEV	LAURENT	REUNION	30 EUROS
19 FEV	OMS	INAUGURATION VEHICULE	GRATUIT
22 FEV	LAURENT	REUNION	30 EUROS
24 FEV	FREMY	REUNION	30 EUROS
29 FEV	LAURENT	REUNION	30 EUROS
02-mars	DA CUNHA	REUNION	30 EUROS
03-mars	OMS	AG	GRATUIT
04-mars	DA CUNHA	REUNION	30 EUROS
05-mars	REPAIR CAFE	REPARATION	GRATUIT
06-mars	MAIRIE	POT M. BOULY	/
07-mars	FREMY	REUNION	30 EUROS
08-juil	CAROMEL	DECES	GRATUIT
24-juil	RENAUX	DECES	GRATUIT
31-juil	CCAS	REUNION	GRATUIT
7 AOUT	GERBER	DECES	GRATUIT
17 AOUT	ROLIN	DECES	GRATUIT
28 AOUT	CAROMEL	DECES	GRATUIT
02-sept	CCAS	CONSEIL	GRATUIT
03-sept	REPAIR CAFE	REPARATION	GRATUIT
04-sept	MAIRIE	REUNION ELUS	/
09-sept	SCI VIRIOT	AG	DON
14-sept	PROFESSIONNELS SANTE	REUNION	GRATUIT
19-sept	DRIE	DECES	GRATUIT
23-sept	NEXITY COPRO	REUNION COPRO	GRATUIT

LOYERS				
NOM - PRENOM	ADRESSE	TYPE	REDEVANCE MENSUELLE	Montant Annuel
			2020	
CHRETIEN Véronique	7 bis rue Robert Damery	F4	435.95 €	4 359.50 €
DE BARROS Daniela	7 bis rue Robert Damery	F4	436.00 €	872.00 €
DIDIER Lucette	7 bis rue Robert Damery	F3+COMBLES	476.43 €	5 717.60 €
RICHARD Chantal	2 rue Jeannequin	F4	660.16 €	7 921.92 €
ZIOLO Patrick	1 rue Lucien Riff	F2	386.13 €	4 633.56 €
ROUSSEAUX Daniele	19 rue Viriot	F4	119.74 €	1 436.88 €
MAHE Marie Odile	4 rue des Aulnois	F4	455.85 €	5 470.20 €
LECONTE Guy	4 rue des Aulnois	F3	216.33 €	2 595.96 €
ORANGE	5 rue du Moulin de la Garde 44331 NANTES			6 209.79 €
LOCAPOSTE	17 rue du général Patton	Local commercial	Par trim: 1 239.65 € Par trim : 1 260.44 €	5 000.18 €
LEO LAGRANGE	66 cours Tolstoi-69100 VILLEURBANNE	Crèche	Jan – fév :1 272.48 € Mars- déc :1 284.60 €	15 390.96 €
MERLI Jean	17 rue du Général Patton	F4	Jan- fév : 685.95 € Mars- déc : 697.60 €	8 347.90 €

- **Décisions relatives aux concessions funéraires :**

COLOMBARIUMS – 970 €				
Num	NOM	Laneuveville-devant-Nancy / La Madeleine	Date Titre définitif	Achat / Renouvellement
9K	PERRIN	LDN	01/04/2020	Achat
1L	BAUMGARTEN	LDN	01/04/2020	Achat
2L	STEINER	LDN	09/06/2020	Achat
3L	THIRIET	LDN	30/07/2020	Achat
4L	LAIGLE	LDN	06/10/2020	Achat
5L	MARTIN	LDN	06/10/2020	Achat

CAVES URNES – 120 €				
Num	NOM	Laneuveville-devant-Nancy / La Madeleine	Date Titre définitif	Achat / Renouvellement
S6	CAROMEL	LDN	06/10/2020	Achat
S7	CLAUDE	LDN	12/11/2020	Achat

<b>CONCESSIONS – 150 €</b>				
<b>Numéro</b>	<b>NOM</b>	<b>Laneuveville-devant-Nancy / La Madeleine</b>	<b>Date Titre définitif</b>	<b>Achat / Renouvellement</b>
C45	HOLDERBACH	LDN	02/03/2020	Renouvellement
M13	GRIFFOUL	La Madeleine	02/03/2020	Achat
H53	RENAUX	LDN	02/03/2020	Renouvellement
A43	GITTON	LDN	31/03/2020	Renouvellement
C94	SERBOLI	LDN	01/04/2020	Renouvellement
B38	DATEZ	LDN	01/04/2020	Renouvellement
E102	MAROE	LDN	01/04/2020	Renouvellement
T15	MULLER	LDN	09/06/2020	Achat
E20	DARTOIS	La Madeleine	09/06/2020	Renouvellement
T14	VAUTRIN	LDN	09/06/2020	Achat
T13	PIERRONET	LDN	09/06/2020	Achat
T16	GIRAUDOT	LDN	09/06/2020	Achat
E110	BOURICHON	LDN	29/07/2020	Renouvellement
H57	BARBILLON	LDN	29/07/2020	Renouvellement
B3	LOUIS	La Madeleine	14/09/2020	Renouvellement
B80	MARTINOT	LDN	06/10/2020	Renouvellement
E114	WINISDORFFER	LDN	12/11/2020	Renouvellement
B67	BOUR	LDN	12/11/2020	Renouvellement
E117	RAHUEL	LDN	01/12/2020	Renouvellement
G58	GIGOUT	LDN	01/12/2020	Renouvellement
B16	HESIVERT	La Madeleine	01/12/2020	Renouvellement
E3	BRETON	La Madeleine	01/12/2020	Renouvellement
E16	CAVÉ	La Madeleine	03/12/2020	Renouvellement
L11	SERTORIUS	La Madeleine	03/12/2020	Renouvellement
I2	HOUILLE	La Madeleine	03/12/2020	Renouvellement
E116	BONNET	LDN	03/12/2020	Renouvellement
E100	LUMANN	LDN	03/12/2020	Renouvellement
A41	GARDEL	LDN	03/12/2020	Renouvellement
G88	GRAUX	LDN	04/12/2020	Renouvellement
G30	CEULEMANS	LDN	04/12/2020	Renouvellement
B44	CHARPENTIER	LDN	04/12/2020	Renouvellement
E61	BRIGNON	LDN	04/12/2020	Renouvellement
E113	ABEL	LDN	04/12/2020	Renouvellement
A39	PILLARD	LDN	04/12/2020	Renouvellement
A40	PILLARD	LDN	04/12/2020	Renouvellement
T17	THIEBAUD	LDN	04/12/2020	Achat
T18	THIEBAUD	LDN	04/12/2020	Achat